

Bulletin de service

Services d'emploi

2012



Faits saillants

Services d'emploi, 2012

En 2012, les revenus d'exploitation de l'industrie des services d'emploi ont augmenté de 9,5 %, pour s'établir à 11,5 milliards de dollars.

L'industrie des services d'emploi comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir des services de placement permanent, de recherche de cadres, de placement de contractuels, de placement temporaire et de dotation de coemploi.

Toutes les provinces ont enregistré en 2012 des hausses en matière de revenus d'exploitation. De toutes les provinces, l'Alberta affichait la plus forte augmentation, soit 17,6 %.

La plus grande partie des revenus d'exploitation de l'industrie provenait de l'Ontario (50,0 %), ensuite de l'Alberta (26,7 %) et du Québec (13,4 %).

Les dépenses d'exploitation se sont accrues au même rythme que les revenus d'exploitation, par conséquent la marge bénéficiaire (4,3 %) n'a pas changé en 2012. Les salaires, les traitements et les avantages sociaux continuaient de constituer le poste de dépense le plus important pour l'industrie.

Les services de placement temporaire ont généré 60,7 % des ventes de l'industrie, suivis des services de placement permanent et de placement de contractuels (32,4 %). Le reste des ventes (6,9 %) provenait des autres produits et services.

Le secteur des entreprises, le principal client de l'industrie des services d'emploi, a été à l'origine de 87,8 % des ventes en 2012. Les administrations et établissements publics en ont représenté 10,3 %.



Tableaux statistiques

Tableau 1

Statistiques sommaires pour les services d'emploi, par province et territoire, 2010 à 2012

	Revenus d'exploitation	Dépenses d'exploitation	Salaires, traitements et avantages sociaux	Marge bénéficiaire d'exploitation
	millions de dollars			pourcentage
2012 ^p				
Terre-Neuve-et-Labrador	108,9	105,5	67,1	3,1
Île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x
Nouvelle-Écosse	89,3	83,1	64,6	6,9
Nouveau-Brunswick	99,7	97,4	81,9	2,3
Québec	1 534,8	1 453,7	1 075,7	5,3
Ontario	5 731,4	5 568,7	3 358,0	2,8
Manitoba	70,8	65,3	50,0	7,7
Saskatchewan	83,0	78,5	68,2	5,5
Alberta	3 063,4	2 882,8	1 913,3	5,9
Colombie-Britannique	675,3	626,6	422,3	7,2
Territoires ¹	x	x	x	x
Canada	11 466,2	10 970,2	7 107,9	4,3
2011 ^r				
Terre-Neuve-et-Labrador	96,6	95,0	59,7	1,7
Île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x
Nouvelle-Écosse	87,0	83,2	63,9	4,4
Nouveau-Brunswick	95,2	93,4	82,1	2,0
Québec	1 436,6	1 346,0	1 006,0	6,3
Ontario	5 414,7	5 293,5	3 182,4	2,2
Manitoba	69,3	64,6	49,7	6,7
Saskatchewan	79,9	74,0	67,3	7,4
Alberta	2 605,0	2 417,5	1 562,0	7,2
Colombie-Britannique	580,6	545,7	346,0	6,0
Territoires ¹	x	x	x	x
Canada	10 475,8	10 024,4	6 427,5	4,3
2010 ^r				
Terre-Neuve-et-Labrador	98,4	95,8	61,5	2,6
Île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x
Nouvelle-Écosse	83,6	78,8	60,6	5,7
Nouveau-Brunswick	90,2	88,2	77,2	2,2
Québec	1 266,9	1 208,9	901,7	4,6
Ontario	5 063,2	4 917,6	3 004,1	2,9
Manitoba	66,0	61,3	49,0	7,1
Saskatchewan	63,3	59,6	53,5	5,8
Alberta	2 121,6	2 072,4	1 377,9	2,3
Colombie-Britannique	509,4	487,4	313,2	4,3
Territoires ¹	x	x	x	x
Canada	9 375,9	9 082,4	5 907,3	3,1

1. Territoires incluent : Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut.

Note(s) : Les résultats présentés dans ce tableau sont pour les entreprises comprises dans la catégorie 5613 du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Voir la section « Sources de données, définitions et méthodologie » à la fin des tableaux pour la définition des termes. Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre. L'échelonnage pourrait également avoir une incidence sur le calcul des ratios.

Tableau 2
Dépenses en pourcentage du total des dépenses d'exploitation pour l'industrie des services d'emploi,
Canada, 2010 à 2012

	2010 ^r	2011 ^r	2012 ^p
	pourcentage		
Salaires, traitements et avantages sociaux	65,6	64,6	65,3
Autres coûts de main-d'oeuvre	24,9	24,7	25,4
Location, crédit-bail, services publics et dépenses en télécommunications	1,7	1,6	1,4
Réparation et entretien	F	F	F
Amortissement et dépréciation des actifs corporels et incorporels	F	F	F
Publicité, marketing, promotions, frais de déplacement, de repas et de divertissement	F	F	F
Autres achats de produits et services	F	F	F
Autres dépenses d'exploitation	4,6	5,7	4,4

Note(s) : Les résultats présentés dans ce tableau sont pour les entreprises comprises dans la catégorie 5613 du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Les données présentées dans ce tableau représentent la portion enquêtée seulement. La portion enquêtée exclut les plus petites entreprises (en termes de revenus gagnés). Ces entreprises ne comptent que pour une petite part du total des revenus de l'industrie et ne sont pas comprises dans les estimations de ce tableau. Voir la section « Sources de données, définitions et méthodologie » à la fin des tableaux pour la définition des termes. Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre. L'échelonnage pourrait également avoir une incidence sur le calcul des ratios.

Tableau 3
Ventes selon le type de client pour l'industrie des services d'emploi, 2010 to 2012

	2010 ^r	2011 ^r	2012 ^p
	pourcentage		
Clients au Canada	F	F	F
Particuliers et ménages	F	F	F
Administrations et établissements publics	12,1	12,1	10,3
Entreprises	84,1	86,5	87,8
Clients à l'extérieur du Canada	F	F	F

Note(s) : Les résultats présentés dans ce tableau sont pour les entreprises comprises dans la catégorie 5613 du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Les données présentées dans ce tableau représentent la portion enquêtée seulement. La portion enquêtée exclut les plus petites entreprises (en termes de revenus gagnés). Ces entreprises ne comptent que pour une petite part du total des revenus de l'industrie et ne sont pas comprises dans les estimations de ce tableau. Voir la section « Sources de données, définitions et méthodologie » à la fin des tableaux pour la définition des termes. Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre. L'échelonnage pourrait également avoir une incidence sur le calcul des ratios.

Tableau 4
Ventes selon le type de produits et services pour l'industrie des services d'emploi, Canada, 2010 à 2012

	2010 ^r	2011 ^r	2012 ^p
	pourcentage		
Placement temporaire	57,8	59,0	60,7
Placement permanent et de contractuels	36,0	34,2	32,4
Autres produits et services	6,5	6,8	6,9

Note(s) : Les résultats présentés dans ce tableau sont pour les entreprises comprises dans la catégorie 5613 du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Les données présentées dans ce tableau représentent la portion enquêtée seulement. La portion enquêtée exclut les plus petites entreprises (en termes de revenus gagnés). Ces entreprises ne comptent que pour une petite part du total des revenus de l'industrie et ne sont pas comprises dans les estimations de ce tableau. Voir la section « Sources de données, définitions et méthodologie » à la fin des tableaux pour la définition des termes. Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre. L'échelonnage pourrait également avoir une incidence sur le calcul des ratios.

Sources de données, définitions et méthodologie

Aperçu

Cette enquête sert à recueillir les données financières et opérationnelles nécessaires pour produire des statistiques sur l'industrie de services d'emploi au Canada.

Les données recueillies auprès des entreprises sont regroupées avec l'information provenant d'autres sources pour produire des estimations officielles de la production économique nationale et provinciale pour cette industrie.

Les estimations de l'enquête sont disponibles pour les entreprises, les gouvernements, les investisseurs, les associations et le public. Les données sont utilisées pour surveiller la croissance de l'industrie, mesurer les performances et faire des comparaisons avec d'autres sources de données afin de mieux comprendre cette industrie.

Structure de l'industrie

Selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), l'industrie des services d'emploi comprend les agences de placement et services de recherche de cadres (561310), la location de personnel suppléant (561320) et la location de personnel permanent (561330).

Agences de placement et services de recherche de cadres – SCIAN 561310

L'activité principale de ce type d'établissements consiste à lister les postes vacants et à choisir, à orienter et à placer les candidats à l'emploi de façon permanente (période non déterminée) ou sur la base de contrats écrits (placement de contractuels). Les personnes placées ne sont pas des employés des agences de placement.

Ce type d'établissements offre des services de **placement permanent**, de **recherche de cadres** et de **placement de contractuels**.

Les services de **placement permanent** consistent à recruter, choisir et orienter des candidats pour un client, en vue de combler des postes sur une base permanente (non déterminée). Les services peuvent comprendre des examens, entrevues, vérification des références, évaluations et counselling à l'intention des employés potentiels. Le fournisseur du service agit comme un intermédiaire d'emploi. Le candidat est choisi et embauché par le client. L'agence de placement est rémunérée de façon ponctuelle, c'est-à-dire uniquement pour le placement réussi d'un candidat. Ce produit comprend les services de placement permanent pour une gamme complète de postes, des employés de niveaux subalternes aux employés de gestion, y compris les cadres. Sont inclus les placements au pays et à l'étranger.

Les services de **recherche de cadres** sont définis comme les services de recherche et de recrutement de personnes spécialisés pour ne combler que les postes très bien rémunérés de cadres supérieurs, de cadres et de professionnels, selon les spécifications du client. Les services peuvent comprendre :

- la tenue d'entrevues détaillées auprès de l'équipe de gestion de l'organisation du client;
- l'élaboration de profils d'emploi;
- les recherches et la publicité nécessaires pour repérer les candidats possibles;
- la sélection des candidats possibles;
- la préparation, la présentation et l'examen d'une liste confidentielle de postulants très qualifiés, de concert avec le client;
- les dispositions relatives aux entrevues;
- la négociation de la rémunération;
- le suivi après le recrutement.

L'entreprise chargée de la recherche fournit généralement deux types d'assurances à l'entreprise cliente. Elle s'engage à reprendre la recherche sans frais (frais remboursables seulement) si le candidat choisi échoue ultérieurement pour des raisons liées au manque de diligence de la part de l'entreprise de recherche et elle s'abstient de recruter auprès de l'entreprise du client pendant une période de temps définie.

Le client décide quel candidat il embauchera. L'organisme de recherche impute des frais, que le candidat soit recruté ou non. Ce produit est aussi désigné sous le nom de service de recrutement de cadres.

Lors de l'adoption de la classification SCIAN de 2007, les services de recherche de cadres ont été retirés des services de conseils en ressources humaines (541612) et re-classifiés sous Agences de placement et services de recherche de cadres (561310).

Les services de placement de contractuels consistent à trouver des entrepreneurs (contractuels) pour combler des postes, sur la base de contrats écrits qui stipulent les produits livrables à fournir au client, ainsi que les modalités particulières d'emploi. En vertu de ces ententes, le fournisseur du service a des droits et des obligations à l'égard des entrepreneurs. N'étant pas des employés des agences de placement, ces contractuels sont généralement chargés de leurs propres retenues à la source et de la production des documents gouvernementaux.

Location de personnel suppléant – SCIAN 561320

Ce type de services comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des travailleurs pour des périodes limitées en vue de compléter la main-d'oeuvre du client. Les personnes placées sont employées par les établissements qui offrent des services de location de personnel suppléant. Ces établissements n'assurent pas la supervision directe de leurs employés sur les lieux de travail du client.

L'activité principale de ce type d'établissements consiste donc à fournir du personnel pour des affectations de travail temporaires. L'entreprise de dotation en personnel suppléant recrute ses propres employés et les affecte aux clients, afin d'appuyer ou de compléter leur main-d'oeuvre, lorsque surviennent des absences, des pénuries temporaires d'employés, des surcharges de travail saisonnières, ainsi que des affectations et des projets spéciaux. Lorsqu'ils travaillent, ces employés placés sont sous la supervision directe du client mais comme ils sont inscrits sur la liste de paye de l'agence de dotation en personnel suppléant, c'est l'agence qui est légalement responsable de leurs actions et qui précise leur rémunération, leurs avantages, etc.

Location de personnel permanent – SCIAN 561330

Le service de personnel permanent est offert par une organisation professionnelle d'employeurs (OPE) qui comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des ressources humaines et des services de gestion des ressources humaines à leurs clients. Ces établissements établissent une relation de co-employeur (c.-à-d. que les droits et les responsabilités de l'employeur sont partagés ou répartis entre l'entreprise cliente et l'OPE) avec les organisations clientes et se spécialisent dans l'exécution d'une vaste gamme de tâches de gestion des ressources humaines, telles que la comptabilité de la paye, la préparation des déclarations de cotisation sociale, l'administration des avantages sociaux (pension, assurance-vie, assurance dentaire et assurance médicale complémentaire, etc.), le recrutement et la gestion des relations de travail (counselling, évaluation de l'employé, conformité aux lois, gestion des risques, etc.).

Typiquement, les établissements spécialisés dans la location de personnel permanent embauchent certains employés de leurs clients, voire tous, leur louent leurs services en retour et jouent le rôle d'employeurs de ces employés en ce qui concerne le versement du salaire et des avantages sociaux et les activités connexes. Ces établissements exercent un pouvoir décisionnaire de degré variable en rapport avec leurs ressources humaines ou leur rôle de gestionnaire du personnel, mais n'ont aucune responsabilité de gestion quant à la planification stratégique, la productivité ou à la rentabilité des activités opérationnelles du client.

Les utilisateurs de données qui désirent en savoir plus sur le SCIAN, sur les principes qui le sous-tendent et sur de nombreux autres concepts statistiques abordés dans le présent sommaire peuvent consulter l'introduction de la publication de Statistique Canada intitulée « Système de classification des industries de l'Amérique du Nord : Canada 2007 » (N^o 12-501 au catalogue).

Échantillonnage

Il s'agit d'une enquête transversale par échantillon.

La base de sondage est la liste des établissements dont la partie admissible à l'échantillonnage est déterminée et fait l'objet d'un prélèvement. La base fournit des renseignements fondamentaux sur chaque entreprise, notamment : adresse, classification industrielle et renseignements provenant des sources de données administratives. La base de sondage est maintenue dans le Registre des entreprises de Statistique Canada et mise à jour à l'aide des données administratives.

L'objectif de l'enquête consiste principalement à produire des estimations pour l'ensemble de la branche d'activité - entreprises constituées et non constituées. Les estimations sont calculées à partir de deux sources de données : une enquête par sondage auprès des entreprises dont le revenu brut d'entreprise est supérieur ou égal à un certain seuil (nota : le seuil varie selon les enquêtes et parfois selon les industries et les provinces d'une même enquête) et pour lesquelles on peut utiliser les données d'enquête ou les données administratives; et les données administratives pour les entreprises dont le revenu est inférieur au seuil donné. En ce qui a trait aux données provenant des fichiers administratifs, il est à noter que seuls des renseignements financiers peuvent être obtenus d'autres sources telles que les revenus, les dépenses, l'amortissement et les salaires, traitements et avantages sociaux. Des caractéristiques détaillées ne peuvent être obtenues que pour les établissements participant à la collecte des données.

Avant le tirage d'un échantillon aléatoire, les établissements sont classés en groupes homogènes (c.-à-d. des groupes portant les mêmes codes SCIAN, se trouvant dans la même province ou le même territoire). Des exigences de qualité sont établies, puis chaque groupe est réparti en sous-groupes appelés strates : tirage complet, tirage obligatoire et tirage partiel.

La strate à tirage complet englobe les principales sociétés sur le plan du rendement sectoriel (selon les revenus). La strate à tirage obligatoire est constituée d'unités prélevées en fonction des caractéristiques d'une structure complexe (entreprises à plusieurs établissements, à plusieurs entités juridiques, ayant plusieurs codes SCIAN ou se trouvant dans plusieurs provinces). Toutes les unités des strates à tirage complet et à tirage obligatoire font partie de l'échantillon. Les unités appartenant aux strates à tirage partiel font l'objet d'un tirage aléatoire simple.

La taille réelle de l'échantillon de l'année de référence 2012 s'est établie à 658 entités de collecte.

Définitions

Le **revenu d'exploitation** exclut les revenus de placements, les gains en capital, les gains extraordinaires et les autres montants qui ne sont pas de nature répétitive.

Les **dépenses d'exploitation** excluent les valeurs non encaissables, les pertes en capital, les pertes extraordinaires, l'intérêt sur les emprunts et les autres montants qui ne sont pas de nature répétitive.

La **marge bénéficiaire d'exploitation** est calculée comme suit : le revenu d'exploitation moins les dépenses d'exploitation, le tout exprimé en pourcentage du revenu d'exploitation. Cette donnée dérivée ne comprend pas l'impôt sur le revenu des corporations payé par les entreprises constituées en société et l'impôt sur le revenu des particuliers payé par les entreprises non constituées en société. Pour les entreprises non constituées en société, la marge bénéficiaire d'exploitation comprend la rémunération non payée aux associés et aux propriétaires qui n'est pas enregistrée comme salaires, traitements et avantages sociaux. C'est pourquoi l'estimation des bénéfices sera plus élevée dans les industries où les entreprises non constituées en société sont les contributeurs importants.

La catégorie **salaires, traitements et avantages sociaux** comprend les payes de vacances et les commissions de tous les employés pour lesquels un feuillet T4 a été rempli. Cette catégorie comprend aussi, entre autres, la part des avantages sociaux versée par l'employeur pour le Régime de pensions du Canada/Régime des rentes du Québec et les cotisations d'assurance-emploi. Les salaires et les traitements ne comprennent pas les dividendes versés aux propriétaires actifs et ne comprennent pas la rémunération des propriétaires des entreprises non constituées en société : c'est pourquoi le niveau relatif des salaires, traitements et avantages sociaux sera moins élevé dans les industries où les entreprises non constituées en société sont des contributeurs importants.

Un **établissement statistique** actif est l'entité de production ou le plus petit groupe d'entités de production qui produit un ensemble de biens et/ou de services homogènes, dont les activités ne débordent pas les frontières provinciales et qui est en mesure de fournir des données sur la valeur de la production ainsi que le coût des principaux produits intermédiaires utilisés et sur le coût et l'importance de la main-d'œuvre affectée à la production.

Évaluation de la qualité

Avant d'être diffusés, les résultats combinés de l'enquête sont analysés pour la qualité globale; en général, cette opération consiste à examiner en détail les réponses individuelles (surtout celles des grandes sociétés), à revoir la conjoncture générale et les tendances historiques et enfin à comparer ces résultats à d'autres sources de données.

Contrôle de la divulgation

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information recueillie qui pourrait dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme sans leur permission ou sans en être autorisé par la loi. Diverses règles de confidentialité s'appliquent à toutes les données diffusées ou publiées afin d'empêcher la publication ou la divulgation de toute information jugée confidentielle. Au besoin, des données sont supprimées pour empêcher la divulgation directe ou par recoupement de données reconnaissables.

Exactitude des données

Des unités échantillonnées qui ont contribué aux estimations finales, le taux de réponse pondéré était de 82,6 %. Les CV ont été calculés pour chaque estimation produite. On peut obtenir ces CV sur demande.

Produits connexes**Choisis parmi les tableaux de CANSIM de Statistique Canada**

361-0001	Services d'emploi, statistiques sommaires, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), annuel (75 séries)
361-0019	Services d'emploi, ventes selon le type de client basé sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), annuel (pourcentage) (5 séries)
361-0020	Services d'emploi, dépenses d'exploitation, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), annuel (pourcentage) (21 séries)

Enquête(s)

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 4718 - Enquête annuelle sur les industries de services : services d'emploi

Date de parution : Mars 2014

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0 ^s	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
P	provisoire
r	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la <i>Loi sur la statistique</i>
E	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié
*	valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 63-252-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Périodicité : annuelle / ISSN 1916-8942

Pour obtenir des informations sur l'ensemble des données de Statistique Canada, veuillez composer le numéro national sans frais 1-800-263-1136.

This publication is also available in English.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada. © Ministre de l'Industrie, 2014.

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de *licence ouverte de Statistique Canada* :

<http://www.statcan.gc.ca/reference/copyright-droit-auteur-fra.htm>

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de *normes de service à la clientèle* que les employés observent.

Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.